

Impact du conflit russo-ukrainien sur l'agriculture française

L'impact du conflit entre la Russie et l'Ukraine se situe principalement à deux niveaux :

- **Des menaces sur les approvisionnements français en énergie, engrais et tourteaux ;**
- **Une accentuation des hausses de coûts de production, déjà engagées fin 2021 avec la reprise économique mondiale post-épidémie de Covid-19.**

Dépendance de la France vis-à-vis de la mer Noire pour l'énergie et les engrais

- La France est particulièrement dépendante de la Russie pour son approvisionnement en pétrole (1^{er} fournisseur, 13 % de nos importations) et en gaz naturel (2^e fournisseur, 17 %) ;
- La Russie est le 6^e fournisseur d'engrais de la France (avec une part de marché de 7 %) ;
- L'Ukraine est également un gros fournisseur d'urée pour la France ;
- Globalement, selon l'Unifa (fabricants français d'engrais), 24 % de l'azote utilisé par l'agriculture française est importé de pays tiers, principalement Russie, Egypte, et nombreuses autres origines.

Dépendance pour l'approvisionnement en tourteaux

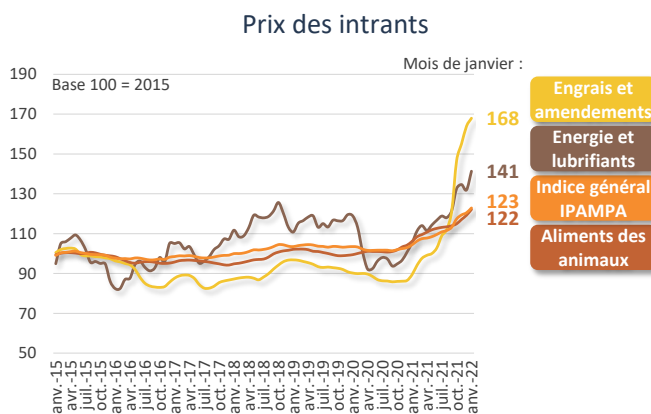
- La Russie est notre 2^e fournisseur de tourteaux de colza et notre 4^e fournisseur de tourteaux de tournesol ;
- L'Ukraine est notre 3^e fournisseur de graines de colza, et notre 1^{er} fournisseur d'huile et de tourteaux de tournesol, très utilisés en élevage avicole ;
- En colza, la récolte 2021 a déjà été acheminée. L'enjeu va porter sur la récolte 2022 ;
- Pour les produits à base de tournesol, il y a des incertitudes sur les perspectives d'exportation. L'Europe devra trouver des alternatives en cas d'enlèvement du conflit. Des hausses de prix importantes de l'aliment volaille sont attendues dans les deux prochains mois.

Flambée des prix de l'énergie et des engrais

Fin janvier 2022, avant le début du conflit russo-ukrainien, les prix dépassaient déjà leur niveau d'il y a un an de :

- +34 % sur le poste énergie lubrifiants ;
 - dont + 58 % sur le gazole non routier (GNR) ;
- +88 % sur les engrais et amendements ;
 - dont +130 % sur les engrais azotés, +78 % sur les phosphates, +35 % sur la potasse ;
- +15 % sur l'alimentation animale (+18 % sur les céréales, +9 % sur les tourteaux de soja).

Début mars (semaine 10), le prix du baril de pétrole brut atteignait 128 dollars (retour à 109 dollars le 14 mars) et le prix du MWH de gaz entre 150 et 180 euros contre 30 euros en moyenne en 2019 (source : Agrapresse).



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : INSEE

Ces hauts niveaux de prix impactent les charges des agriculteurs (énergie pour le matériel et les bâtiments, prix des engrais), ainsi que celles de l'amont et de l'aval (coûts de transport et de transformation, coût des travaux agricoles par tiers).

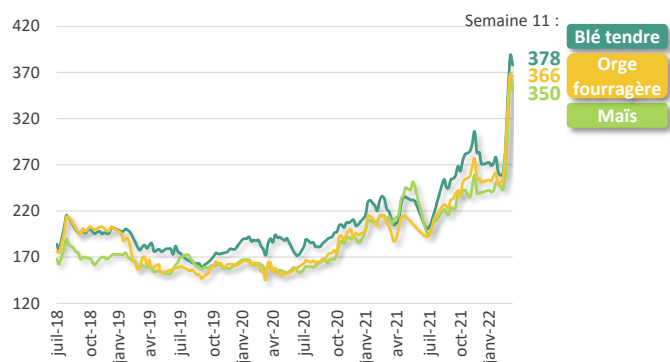
Les livraisons de GNR sont actuellement contingentées, et compte tenu des délais de livraisons, les prix ne sont validés qu'au dernier moment.

Par ailleurs, certains fabricants d'engrais ont décidé de réduire temporairement leurs fabrications en raison du prix trop élevé du gaz (c'est le cas de Yara international qui fabrique notamment en France et en Italie).

Flambée du prix des céréales et des oléagineux et impact sur le prix de l'alimentation animale

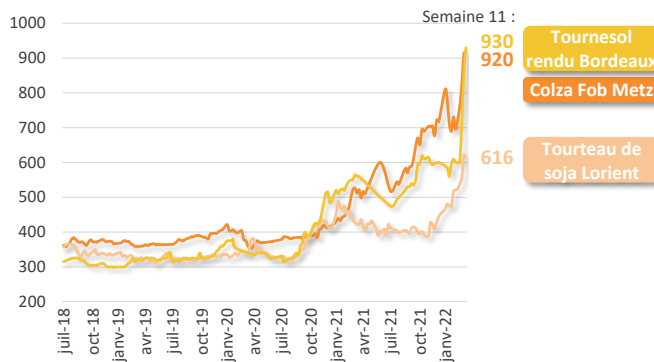
Les prix des céréales, des oléagineux et des tourteaux atteignent des sommets (voir graphiques ci-dessous). Les marchés céréaliers étaient déjà sous tension avec des stocks faibles chez les principaux exportateurs. Avec le conflit, les exportations de blé d'origine mer Noire sont actuellement bloquées. En orge, l'Ukraine avait terminé ses exportations avant le conflit.

Cotations des céréales à la Pallice (€/tonne)



Cotation ancienne récolte jusqu'à la semaine 26, cotation nouvelle récolte à partir de la semaine 27.

Cotations des oléagineux (€/tonne)



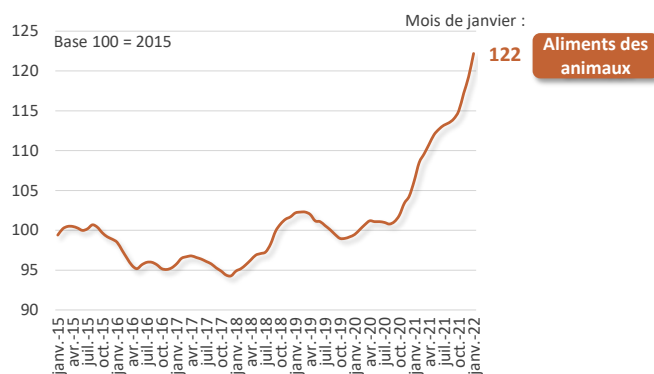
Cotation ancienne récolte jusqu'à la semaine 26, cotation nouvelle récolte à partir de la semaine 27.

Le prix de l'aliment du bétail poursuit sa progression (+15 % depuis janvier 2021) entraînant une situation particulièrement difficile pour les productions de porcs et de volailles.

De plus, l'Ukraine est un fournisseur important de tournesol sans OGM, qui risque de se renchérir fortement (une partie de la dernière récolte est restée bloquée dans les silos).

L'incertitude porte aussi sur les conditions de semis à venir et la récolte 2022, avec la menace d'une production deux fois plus faible en Ukraine.

Prix des intrants



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : INSEE

Les premières mesures d'urgence annoncées

Au plan européen, plusieurs mesures de court à moyen terme ont été annoncées le 23 mars dans une communication de la Commission afin d'assurer l'approvisionnement et de renforcer la sécurité alimentaire (des actes de législations secondaires seront adoptés pour préciser l'application des actions de court terme) :

- Aide au stockage privé pour le secteur porcin ;
- Création d'une enveloppe de 500 millions d'euros abondée en partie par la réserve de crise agricole. L'Etat membre est décideur du fléchage des aides ;
- Dérogation aux règles du verdissement pour utiliser les jachères relevant des surfaces d'intérêt écologique (SIE) afin d'y implanter des cultures (tout type) ;

- La Commission rappelle l'importance de poursuivre l'application du Green Deal, afin que la sécurité alimentaire ne soit pas « gravement menacée à long terme. » ;
- Autorisation à partir du 16 octobre 2022 d'augmenter le niveau des aides de la PAC pouvant être payées en avance ;
- Révision demandée aux Etats membres de leur plan stratégique national (PSN) pour réduire leur dépendance aux engrais et gaz russes. Il est aussi recommandé de définir des règles de la conditionnalité qui maximisent les objectifs environnementaux tout en minimisant l'impact sur la capacité de production. La Commission européenne encourage à privilégier dans le cadre de la BCAE 8 les éléments de paysage comme les haies plutôt que les jachères afin de ne pas réduire le potentiel de production agricole ;
- Des mesures d'aide humanitaire : soutien dans l'élaboration d'une stratégie de sécurité alimentaire en Ukraine, maintien des installations de transport et de stockage en Ukraine, programme d'aide d'urgence de 330 millions d'euros, promesse de 2,5 milliards d'euros d'aide humanitaire pour la coopération internationale, continuer à plaider contre les restrictions et les interdictions d'exportation ;
- Possibilité d'instaurer une TVA réduite sur les produits alimentaires ;
- Remplacer les importations de potasse et phosphate en provenance de Russie, en s'appuyant sur d'autres accords de libre-échange existant avec d'autres pays tiers exportateurs d'engrais. Mais aussi, la Commission européenne s'engage dans le développement de la recherche sur les alternatives aux fertilisants ;
- Enfin, sont envisagées des mesures réglementaires pour élargir les possibilités d'utiliser les effluents d'élevage.

Par ailleurs, l'Union européenne appelle les instances internationales à envisager des mesures en faveur des pays fortement dépendants de la région de la mer Noire pour leur approvisionnement en céréales (Afrique du Nord, Moyen-Orient).

En France, le gouvernement a annoncé le 16 mars les mesures d'accompagnement pour l'agriculture, décidées dans le cadre du plan de résilience.

L'objectif est de sécuriser les revenus agricoles ainsi que l'approvisionnement en énergie et en aliments du bétail (par des aides de trésorerie, des stocks stratégiques, des mesures sectorielles, etc.)

Les mesures proposées se situent à court, moyen et long terme. Sans entrer dans le détail des modalités qui feront l'objet d'autres communications, voici les principales décisions annoncées.

- Des mesures à court terme pour pallier les impacts immédiats de la crise:
 - Des aides sur le prix du carburant à compter du 1^{er} avril (15 centimes HT/litre de carburant dont GNR) ainsi qu'un remboursement anticipé de la TICPE 2021, plus un acompte sur la TICPE 2022 (sur demande) ;
 - Prise en charge supplémentaire des cotisations sociales pour les entreprises en difficultés ;
 - Augmentation du plafond des prêts garantis de l'Etat ;
 - Aides aux structures consommatrices de gaz et d'électricité, dont les exploitations agricoles, si elles sont déficitaires en 2022 et si ce poste représente au moins 3 % de leurs charges ;
 - Aide exceptionnelle aux élevages fortement dépendants des achats d'aliments (si pertes liées à la hausse des prix).
- Des mesures à moyen terme pour sécuriser la production agricole et alimentaire:
 - Plan de sécurisation de la campagne 2022 des engrais ;
 - Réouverture des négociations commerciales avec les GMS pour actualiser l'indexation des coûts ;
 - Production accrue de protéines végétales en 2022, avec en particulier la valorisation des jachères ;
 - Investissements pour accroître notre souveraineté agricole et alimentaire.
- A plus long terme :
 - Plan souveraineté azote ;
 - Renforcement du plan protéines végétales dans le cadre de « France 2030 » ;
 - Plan souveraineté énergétique agricole et alimentaire ;
 - Plan souveraineté « fruits et légumes ».



Pour en savoir plus :

Note conjoncture Ukraine Idele n°2 – le 11 mars 2022 :

[La guerre en Ukraine : quels possibles impacts sur les filières ruminants ?](#)

Note conjoncture Matières Premières Ifip-Idele-Itavi n°1 – le 24 février 2022 :

[Crise Russo-Ukrainienne : impacts sur les marchés des matières premières pour les filières animales](#)



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»



Contacts Pôle Economie et Prospective de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

Pierre-Yves AMPROU	Tél. 02 41 18 60 60	Mail : pierre-yves.amprou@pl.chambagri.fr
Christine GOSCIANSKI	Tél. 02 41 18 60 57	Mail : christine.goscianski@pl.chambagri.fr
Clémentine LIBEER	Tél. 02 41 18 60 51	Mail : clementine.libeer@pl.chambagri.fr
Eliane MORET	Tél. 02 43 67 37 09	Mail : eliane.moret@pl.chambagri.fr
Nicolas ROUAULT	Tél. 02 41 18 60 36	Mail : nicolas.rouault@pl.chambagri.fr